

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-09-DE
Reçu le 06/04/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09 - LOCATION DE LA SALLE PEDAGOGIQUE « ANDRE COMPAN » ET DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HÔTEL DE VILLE – TARIFICATION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Séance Publique Ordinaire du 27 MARS 2018
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. Stéphane EMSELLEM, M. Jean-Elie PUCCI à M. Christian HUGUET, M. Bernard MAILLE à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 20 mars 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-09-DE
Reçu le 06/04/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

IX – LOCATION DE LA SALLE PEDAGOGIQUE « ANDRE COMPAN » ET DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HÔTEL DE VILLE – TARIFICATION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« Par délibération municipale du 26 mai 2011, le Conseil a fixé les tarifs de location à des tiers de la salle pédagogique située bd Marinoni (en dessous de l'école maternelle) ainsi que la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

La tarification retenue est la suivante :

- salle Pédagogique :
 - 75 € la demi-journée
 - 150 € la journée,
 - gratuité pour les associations à but non lucratif, reconnues d'intérêt général, ayant leur siège social sur le territoire communal,

- salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville :
 - 50 € la demi-journée
 - 100 € la journée,
 - gratuité pour les associations à but non lucratif, reconnues d'intérêt général, ayant leur siège social sur le territoire communal

Il convient aujourd'hui de prévoir le coût de la mise à disposition du personnel communal en dehors des horaires lors de l'utilisation de ces salles (ouverture/fermeture etc...).

Il est proposé comme montant, par agent, un taux/horaire de 15 € nets.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à entériner cette proposition. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- adopte la proposition de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX.

